

24 Janvier 2011 **Grand Paris**

Grand Paris : Huchon juge "insuffisantes" les avancées de l'Etat

Le président du conseil régional d'Ile-de-France, Jean-Paul Huchon, a envoyé une lettre au ministre chargé du Grand Paris Maurice Leroy, au sujet des projets de transport du Grand Paris. Il y juge les "avancées insuffisantes pour parvenir à un accord".

Le courrier du 21 janvier 2011 a été "acté" par tous les présidents de groupes de gauche (S, les Verts, le Front de gauche) et l'exécutif régional, dont fait partie le Vert Jean-Vincent Placé, vice-président chargé des transports, qui avait émis des critiques sérieuses sur un récent projet d'accord Etat-région.

Dans cette missive au ministre de la Ville, Jean-Paul Huchon (PS) se réjouit que Maurice Leroy "reprenne enfin à son compte" "l'urgence d'une amélioration du réseau de transport existant exprimée par les Franciliens", "l'intérêt du projet Arc Express" (rocade de métro automatique en proche banlieue défendue par la région et le Stif ndlr) et **"l'importance d'un renforcement de la desserte à l'Est par la réalisation de deux arcs"**.

Mais le président de la Région émet plusieurs réserves aux propositions du ministre portant sur les financements et les tracés des projets, le rôle du STIF, la gouvernance, qu'il souhaite "plus démocratique", de la Société du Grand Paris (SGP, chargée par l'Etat de réaliser une double boucle automatique de métro autour de Paris) et le déblocage du Sdrif (**schéma directeur régional - lire**).

Rééquilibrage des ressources

Selon lui, "un nécessaire rééquilibrage des ressources s'impose entre la modernisation du réseau existant et le développement d'infrastructures nouvelles". Il réclame des "avances" de la Société du Grand Paris (qui aura 390 millions d'euros de ressources fiscales en 2014, 295 par an d'ici là), la "maîtrise totale par la région" du versement transport ainsi que son relèvement.

Enfin, il estime que la future dette de la SGP ne doit peser ni sur le Stif ni sur les collectivités et qu'en conséquence, le péage du futur exploitant du réseau de transport "doit être plafonné et ne pourra être utilisé pour le remboursement de l'emprunt" de la SGP.

Être associé aux tracés

Sur les tracés, **"le nombre de gares envisagé ne répond pas au principe de desserte fine des territoires porté par la population"**, estime l'élue "Si la région ne formule pas d'objection à la réalisation d'une ligne entre Pleyel et Roissy", il "renouvelle son désaccord sur l'aménagement du Plateau de Saclay" et se prononce pour sa desserte par "un transport commun en site propre susceptible d'évoluer en tramway" et non pas par un métro automatique léger, compte-tenu de "l'évolution des besoins en desserte de ce secteur".

Ajoutant au passage que le Stif, autorité organisatrice des transports en IDF, qu'il préside, "ne saurait être exclu de la réalisation du futur réseau de transport" et demande la garantie de sa participation aux choix techniques.

Il demande que le Stif "assure au moins la maîtrise d'ouvrage du prolongement de la ligne 14 déjà engagé ainsi que l'arc sud d'Arc Express dont les études sont les plus avancées".

N.A (avec AFP)